

ASSEMBLEE DE VILLAGE – LA TERRISSE
Assemblée du 9 décembre 2021 – 20h30

Présents :

Elus : Murielle VABRET, 1^{ère} Adjointe, en charge des Assemblées de village
Anne MAGNE, Adjointe

Intervenants : Michel DUMAS, Conseiller municipal délégué aux travaux
Anna DE SANTIS, Service civique à la Commune
Léa STAUDER, Service civique à la Commune
Blandine BRÈS, Stagiaire

Membres de l'Assemblée de village : Brigitte ALEXANDRE
Edouard BONGRAND
Jean-Michel GINISTY
Henri LANNE
Gilbert NAYROLLES
Lionel VIGUIER
Didier TOLOU
Odile VAYSSIERE
Ilona VIGUIER

Absents et excusés : Lucile ALEXANDRE, membre de l'Assemblée
Serge FRANC, Conseiller municipal
Cécile PICOU, membre de l'Assemblée

Après réunion des membres présents dans la salle de réunion de la maison communale de La Terrisse, Murielle VABRET débute la séance.

■ **Rappel des dates et thèmes des précédentes sessions**

08/10/2020 : Première assemblée

31/01/2021 : « Cœur de village » en présence des membres des autres assemblées de village

22/03/2021 : discussion et programmation du fleurissement sur les différents sites

■ **Avant-propos**

Murielle VABRET indique que le mandat des membres est porté de 2 à 3 ans afin de permettre la construction de projets et rappelle que les assemblées de village ont pour vocation d'apporter une proximité à construire, animer une identité unique autour d'Argences en Aubrac, poursuivre l'histoire du pays, accompagner le quotidien des villages et mobiliser les habitants.

■ Cœur de village : avancée du projet

Murielle VABRET rappelle que le but de l'opération « Cœur de Village » est de réaliser un aménagement global d'Argences en Aubrac pour que la Commune soit cohérente et unifiée.

Le site suivant a été répertorié comme prioritaire :

◆ Salle des fêtes

- Privilégier un aménagement pour les fêtes de famille au regard de la situation idéale de la salle des fêtes
- Mettre en œuvre un parking en « dur » sur la partie arrière (sol très humide) avec des arbres et des massifs fleuris
- Mettre en place un parvis enherbé, pavé et équipé d'une pergola qui, sans occulter la lumière, devra avoir une structure aérée et néanmoins supporter le poids de la neige.
- Aménager le terrain situé à l'avant en parking dans l'extrémité sud de la parcelle avec un espace verger et un espace jeux.
À ce sujet, les membres présents estiment qu'il convient de revoir à la baisse le nombre d'arbres prévus au projet.
- Structurer les accès en proposant un accès principal desservant le porche d'entrée et un accès secondaire en façade sud où sera positionnée la pergola végétalisée.
- Mettre en place une clôture minimaliste avec portail et places de stationnement tout le long.

Les membres demandent une simplification du projet.

Un autre site fera l'objet d'aménagements minimalistes :

◆ Couderc

- Renforcement et rallongement du mur.
- Plantation d'arbres

Les membres de l'assemblée demandent qu'il soit procédé à un apport de terre dans le talus ainsi qu'à la consolidation du mur mais pas à son rallongement car les poids lourds sont bloqués dans leurs manœuvres. Dans le cas d'un allongement du mur, ils suggèrent la pose d'un panneau d'interdiction de circulation des véhicules de gros gabarit.

Les membres de l'assemblée indiquent également qu'il conviendrait de mettre des entourages amovibles qui arrêtent les animaux mais peuvent être enlevés pour les opérations de déneigement.

Il conviendrait également de supprimer les cordes et les remplacer par des matériaux plus discrets.

Enfin, il faudrait privilégier des plantes qui résistent à la sécheresse, le village ne disposant pas de point d'eau.

■ Collecte des déchets : les nouveautés

Michel DUMAS indique que depuis le 1^{er} novembre, tous les emballages sont recyclables et à disposer dans les sacs jaunes.

Il convient de ne pas confondre les emballages alimentaires (recyclables) et ceux qui doivent encore faire l'objet d'un dépôt en déchetterie.

S'agissant des habits et tissus usagés, ceux-ci doivent également être amenés en déchetterie. Pour les vêtements en bon état, ils peuvent être amenés à l'association Passerelle.

Il est appelé à une plus grande discipline des citoyens qui doivent respecter les points de collecte afin de limiter les coûts (le verre de table ne va pas dans les containers à verre mais dans la poubelle noire)

A ce sujet, Michel DUMAS indique que le coût de traitement de la poubelle noire est 2 à 3 fois plus élevé que celui de la poubelle jaune, d'où la vigilance qui doit être apportée par chacun. En Occitanie, le coût moyen du traitement des ordures par habitant est estimé à 116 € soit 25% de plus que la moyenne nationale.

La solution des containers aériens semble bien accueillie : les sites restent propres et ces points de collecte sont conformes à la réglementation et en compatibilité d'insertion environnementale avec la politique d'attractivité.

Pour terminer, Michel DUMAS rappelle que les tournées s'effectuent chaque mardi pour les sacs noirs et chaque jeudi pour les sacs jaunes.

Il appelle également à la plus grande citoyenneté dans le dépôt des ordures dans les bacs et invite à déposer en déchetterie tout ce qui nécessite de l'être.

■ Journée citoyenne

Elle se tiendra le 21 mai 2022 (date non imposée) et a pour objectif de :

- Tisser du lien social
- Redécouvrir les vertus de l'action collective
- Réaliser ensemble des projets d'amélioration du cadre de vie, de rénovation, d'équipement ou de valorisation du petit patrimoine

Les membres proposent une journée de nettoyage des croix du village : les dégager, les débroussailler, refaire les croix en bois abimées, et repeindre celles en fer. Les membres proposent cette journée durant un week-end de mai. Il pourra être demandé aux services techniques de s'associer à cette journée pour avoir du matériel adapté.

■ Journée du Patrimoine de Pays

Les journées du Patrimoine de pays, annulée en 2021 compte-tenu des mesures sanitaires, se tiendront le 25 juin 2022 et auront pour thème « Etre et Renaître ».

Les journées du Patrimoine de pays seront l'occasion de mettre en œuvre une « fête des fours » sur l'ensemble de la commune et notamment celui situé à Bouyssounouse.

Chaque village pourrait organiser sa propre « activité » autour de son four : Alpuech propose de faire des tripoux le matin, Vitrac servirait l'apéritif à midi, Lacalm organiserait un snack/buvette à midi avec des démonstrations artisanales (couvreurs, charpentiers, maçons, ...) puis la journée se terminerait par un grand rassemblement des différents villages autour du four de Bouyssounouse qui bénéficie d'une grande esplanade pour accueillir tout le monde autour d'un repas (entrée, aligot-saucisse, dessert) avec possibilité de repli à la salle des fêtes de La Terrisse en cas de mauvais temps.

■ Travaux : bilan et perspectives (par Michel DUMAS)

- Aménagement de l'aire de collecte des déchets
- Divers travaux de fossés
- Aménagement d'une sortie au niveau de la prise d'eau
- Rénovation d'une piste entre Bouyssounouse et Pradaliès
- Lamier route des Vignes à Pradaliès
- Aménagement d'un massif de fleurs à Bouyssounouse
- Entretien des routes au PATA

- Rénovation des pistes secteur de Venzac
- Pose de 2 velux au logement du presbytère
- Reprise d'une traversée busée à Pradaliès
- Entretien des toitures des bâtiments publics
- Remplacement d'une pompe au niveau des biens de section de Ladrecht

■ Animations

Présentation de Anna DE SANTIS, musicienne intervenante et Léa STAUDER, artiste peintre, toutes deux en service civique auprès de la Commune et de Blandine BRÈS, stagiaire dans le cadre de ses études en sciences de l'éducation et responsabilité sociale à Lille dont la tutrice est Hélène DAL FARRA. Toutes les trois préparent un Master en art et responsabilité sociale à Lille et ont pour mission de monter des projets avec une approche artistique. Leur souhait est de mettre en œuvre une pratique d'un art collectif en s'inspirant de la méthodologie de la recherche/action en vue de la co-construction sur le terrain d'une action artistique pluridisciplinaire.

Elles accompagnent notamment les deux écoles sur les Temps d'Activité Périscolaires, vont à la rencontre des habitants sur le marché du mercredi, et préparent différentes animations à l'EHPAD tous les quinze jours, le tout en utilisant le jeu comme outil.

Pour elles, la problématique est l'isolement sur la commune et elles souhaiteraient recréer du lien avec et entre les habitants.

S'agissant de La Terrisse, elles proposent un projet de veillées chez l'habitant et espèrent qu'après leur départ, cette initiative perdurera et que chacun retrouvera le plaisir de partager une soirée entre voisins.

Temps de parole des villageois

En fin de séance, un temps de parole est laissé aux villageois afin d'entendre leurs constats et leurs demandes :

- Les membres font part de la satisfaction générale quant à l'installation des colonnes aériennes : le site est propre et le tri est respecté.
- Les pommiers plantés qui sont morts ont été remplacés mais il serait opportun d'assurer le suivi.
- Il est demandé l'installation de bancs et poubelles dans l'aire de jeux. Michel DUMAS indique que l'installation de poubelle n'est pas possible puisque leur collecte ne sera pas assurée par le SMICTOM. S'agissant de l'installation des bancs, la demande sera remontée en mairie.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h15.